



Terre d'ADELES – Élodie Aubert

CONTRAT D'ENGAGEMENT – AMAP Pain/Farine, année 2017

Élodie Aubert est paysanne-boulangère à Gaillan Médoc, à 85 km au nord de Pessac sur ses terres de Mattes (sorte de polder gagné sur la Gironde) elle cultive des céréales : du blé, du seigle, du sarrasin du maïs et du petit épeautre. Ces céréales sont transformées en farine sur un moulin à meule de pierre et le pain est ensuite préparé avec du sel de Guérande, de l'eau filtrée et du levain. La cuisson se fait dans un four chauffé au bois de châtaigner. Les pains se conservent plusieurs jours dans un torchon à l'abri de la chaleur et ils peuvent être congelés.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Élodie Aubert, paysanne-boulangère, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander pour chaque livraison un ou plusieurs produits, selon son choix, le détail des commandes étant précisé sur le bon de commande signé lors de l'inscription :
 - la farine (blé, seigle, petit épeautre ou sarrasin en T80, T110 ou T130 et volume de 1kg ou 5kg),
 - le pain (nature, de campagne ou spécial en 500g ou 1 kg)
 - les douceurs (différents moelleux ou brioches)
- 2) Signer à la commande les chèques correspondants. Les tarifs 2017 sont sur le bon de commande.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les produits commandés au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier des vendredis de livraison en 2017

1 ^{er} trimestre :	20/01 03/02 17/02 03/03 17/03 31/03
2 ^e trimestre :	14/04 28/04 12/05 26/05 09/06 23/06
3 ^e trimestre :	07/07 21/07 04/08 18/08 01/09 15/09 29/09
4 ^e Trimestre :	13/10 27/10 10/11 24/11 08/12 22/12

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles. Coordinateurs AMAP Pain/Farine :
Anne Munier : anne_munier@orange.fr
Chantal Ribière : chribiere@gmail.com
Maryse Cruchade : maryse_cruchade@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Elodie Aubert après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de Elodie Aubert et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

La paysanne-boulangère s'engage à :

- 1) Préparer pour chaque livraison les produits commandés.
- 2) Prévenir Terre d'ADELES au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir le consomm'acteur sur sa ferme de St Vivien de Médoc.
- 4) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Élodie Aubert s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Élodie Aubert s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Pour la paysanne-boulangère :

Élodie Aubert

Pour Terre d'ADELES :

Anne Munier, Chantal Ribière et Maryse Cruchade

Le consomm'acteur :

NOM Prénom

Rédigé le 30/01/2017 par Élodie Aubert, Chantal Ribière et Maryse Cruchade - Terre d'ADELES

contrat AMAP pain farine 2017

ÉLODIE AUBERT
Paysanne - Boulangère
30, Route du Port
33590 ST VIVIEN DE MEDOC
SIRET : 494 995 442 000 14
TVA N°INTRA : FR 49 494 995 442
E-mail : lepaindelodie@orange.fr